



Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade

200, rue Principale
Sainte-Anne-de-la-Pérade
Tél. : 325-2841 Téléc. : 325-3070
Site Internet : sainteannedelaperade.net
Courriel : municipalite@sainteannedelaperade.net

Mai 2009

COLLECTE DES GROS REBUTS

Lundi le 18 mai 2009

En même temps que la collecte
des ordures ménagères

Rebuts non acceptés :

Réfrigérateur, congélateur, air climatisé, pneus,
matériaux de construction.

L'entrepreneur débutera la cueillette vers 7 h le matin. Il se pourrait que le tout ne soit pas ramassé dans la même journée.



COLLECTE DES PNEUS

La **collecte des pneus** sera effectuée de porte-à-porte, **lundi le 25 mai prochain** à partir de 8 h le matin par les employés de la municipalité. La dimension des pneus ne devra pas excéder 17 pouces et sans la jante (rim) de roue.

Pneus non acceptés : tracteur, véhicule tout-terrain (VTT), moto et bicyclette.



RENDEZ-VOUS PÉRADIEN

Pour une cinquième année, plusieurs coureurs de la Province se donnent rendez-vous à Sainte-Anne-de-la-Pérade pour parcourir les rues de la municipalité pour une course de 1, 5 ou 15 km. Cette course se fera le 6 juin à partir de 9hrs. Les différents départs se feront en face de l'aréna.

C'est une invitation à toute la population de Sainte-Anne à participer soit en courant ou en venant encourager nos coureurs. Pour informations ou inscriptions au 325-2920.

Réouverture de la bibliothèque municipale
Armand-Goulet avec le même horaire.



ABRI D'AUTO TEMPORAIRE

Des avis d'infraction seront transmis à tout propriétaire dont l'abri d'auto temporaire (tempo) n'est pas démonté.

MAI, MOIS DE L'ARBRE ET DES FORÊTS

Distribution gratuite de plants à la population

Bouleau blanc, bouleau jaune, cerisier tardif, chêne rouge, érable à sucre, frêne de Pennsylvanie, épinette de Norvège, pin blanc et pin rouge.



* les essences peuvent varier selon la disponibilité des plants à la pépinière.

C'est un rendez-vous :

Le 21 mai 2009 à l'hôtel de ville
200, rue Principale
9h à midi et de 13 h à 16h



CONSTRUCTION, RÉNOVATION OU DÉMOLITION

La belle saison est arrivée. Les projets de rénovation, construction et démolition sont souvent au rendez-vous au cours de cette période.



Nous désirons vous informer qu'il est nécessaire, en vertu de la réglementation d'urbanisme, d'obtenir un permis avant de débuter des travaux de construction, rénovation ou démolition.

Monsieur Francis Dubreuil, inspecteur en bâtiment, est responsable de l'émission des permis.

Vous devez vous présenter au bureau municipal pour formuler votre demande.

L'inspecteur en bâtiment est présent sur notre territoire le vendredi, toute la journée.

C'est pourquoi, si vous avez un projet en tête et que vous voulez le réaliser, il est souhaitable de déposer votre demande de permis le plus tôt possible afin d'éviter l'achalandage du mois de mai et les délais pour l'émission du permis.